



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 965 286 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
26.10.2005 Bulletin 2005/43

(51) Int Cl.7: **A45D 40/26**

(21) Numéro de dépôt: **99401428.0**

(22) Date de dépôt: **11.06.1999**

(54) **Dispositif pour le maquillage des lèvres**

Vorrichtung zum Schminken der Lippen

Device for the make-up of lips

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **17.06.1998 FR 9807634**

(43) Date de publication de la demande:
22.12.1999 Bulletin 1999/51

(73) Titulaire: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**
75016 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Leszczynski, André**
NONY & ASSOCIES
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 038 524 **FR-A- 1 212 572**
FR-A- 2 285 101 **GB-A- 2 146 520**
US-A- 2 604 105 **US-A- 3 998 235**
US-A- 4 635 659 **US-A- 5 224 787**

EP 0 965 286 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne l'application d'un produit cosmétique.

[0002] Il est connu d'utiliser pour le maquillage des lèvres ou des paupières un applicateur comportant un élément d'application dont l'extrémité libre forme un biseau et dont la surface latérale est cylindrique de révolution.

[0003] La demande FR 2 730 704 divulgue un applicateur doseur capillaire pour l'application locale précise d'un liquide.

[0004] Pour l'application du produit, l'élément d'application est essoré au moyen d'un organe d'essorage constitué par une lèvre annulaire dont le bord radialement intérieur est circulaire et présente un diamètre correspondant à celui de la surface latérale de l'élément d'application, de sorte que le produit disponible pour le maquillage est uniquement présent après essorage sur le biseau de l'applicateur.

[0005] Un tel applicateur n'offre pas entièrement satisfaction, notamment pour les raisons suivantes.

[0006] D'une part, il se produit lorsque l'applicateur est retiré au travers de l'organe d'essorage un phénomène de pistonnage, c'est-à-dire qu'une dépression se crée dans le réservoir contenant la réserve de produit.

[0007] Cette dépression a pour conséquence que lorsque l'organe d'essorage arrive au niveau du biseau de l'applicateur et que le réservoir retourne brutalement à la pression atmosphérique, le courant d'air rentrant projette le produit accumulé sur l'organe d'essorage vers le biseau de l'applicateur.

[0008] Il en résulte que la quantité de produit présente sur l'applicateur est variable d'une application à l'autre et que le produit a tendance à être en excès et réparti de façon inhomogène sur le biseau de l'applicateur, ce qui nuit à la qualité du maquillage.

[0009] D'autre part, l'application du produit sur une large surface s'effectue en déplaçant à plat le biseau de l'applicateur sur la peau.

[0010] Du produit se trouve alors chassé sur les côtés de l'applicateur et forme des sillons préjudiciables à la qualité du maquillage.

[0011] La présente invention a pour objet un nouveau dispositif plus performant, destiné au maquillage des lèvres, du type comportant un réservoir contenant le produit cosmétique à appliquer, un applicateur comportant un élément d'application et un organe d'essorage au travers duquel l'élément d'application est extrait du réservoir.

[0012] Ce dispositif se caractérise par le fait qu'au moins au moment de la traversée de l'organe d'essorage par l'élément d'application, l'élément d'application et l'organe d'essorage présentent des sections différentes de telle sorte que l'organe d'essorage ne vienne pas en contact d'essorage avec la totalité de la surface latérale de l'élément d'application et qu'il subsiste du produit sur cette dernière après la traversée de l'organe d'essa-

ge.

[0013] De préférence, la surface latérale de l'élément d'application est non cylindrique de révolution et présente au moins un renforcement.

[0014] Ainsi, l'ensemble de la surface latérale de l'élément d'application n'est pas essuyé par l'organe d'essorage et il subsiste une réserve de produit pouvant servir à maquiller une large surface.

[0015] Grâce à l'invention, l'extrémité libre de l'élément d'application peut alors n'être utilisée que pour dessiner le contour des lèvres.

[0016] De plus, la surface latérale de l'élément d'application permet de récupérer un excès de produit laissé sur la peau et de niveler la couche de produit déposée de sorte que le maquillage s'effectue avec une épaisseur de produit relativement homogène et sans former de sillons.

[0017] L'autonomie de l'applicateur se trouve par ailleurs augmentée par le fait qu'il est possible d'utiliser pour le maquillage le produit présent sur la surface latérale de l'élément d'application et non plus seulement le produit présent sur son extrémité libre.

[0018] L'organe d'essorage peut être constitué par une lèvre annulaire dont le bord radialement intérieur est circulaire.

[0019] L'organe d'essorage peut également comporter un bloc de mousse.

[0020] De préférence, la surface latérale de l'élément d'application est continue, c'est-à-dire que le ou les renforcements réalisés sur la surface latérale de l'élément d'application sont relativement peu profonds, leur profondeur n'excédant pas de préférence le quart du diamètre hors tout de l'élément d'application.

[0021] Lorsque l'organe d'essorage comporte une mousse, cette dernière est suffisamment dure pour ne pas épouser tous les contours de la surface latérale de l'élément d'application, de manière à ne pas l'essuyer en totalité.

[0022] La forme donnée à la surface latérale de l'élément d'application permet également de réduire, voire d'éliminer, le phénomène de pistonnage qui se produit lors du retrait de l'applicateur, en permettant une circulation d'air ou de produit le long de l'élément d'application lors de son passage à travers l'organe d'essorage, de sorte qu'il ne se crée pas une trop forte dépression dans le réservoir.

[0023] On peut donner à l'extrémité libre de l'élément d'application et au(x) renforcement(s) présent(s) sur sa surface latérale la géométrie et l'aspect de surface permettant d'obtenir l'effet recherché pour le maquillage, en fonction de la nature et de la consistance du produit utilisé, lequel peut être un liquide plus ou moins visqueux ou un gel par exemple.

[0024] Dans une réalisation particulière, la surface latérale de l'élément d'application comporte un quadrillage.

[0025] Dans une réalisation particulière, la surface latérale de l'élément d'application comporte des annelu-

res.

[0026] Dans une mise en oeuvre préférée de l'invention, la forme générale de l'extrémité libre de l'élément d'application est obtenue par moulage de matière plastique, par exemple un élastomère.

[0027] Dans une réalisation particulière, l'extrémité libre de l'élément d'application forme une pointe ou un biseau, la pointe pouvant être pyramidale ou conique ou en double biseau.

[0028] Toujours dans une réalisation particulière, la surface latérale de l'élément d'application comporte plusieurs renforcements s'étendant longitudinalement, qui après essorage contiennent une quantité prédéterminée de produit.

[0029] Toujours dans une réalisation particulière, la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins un renforcement débouchant sur son extrémité libre.

[0030] De préférence, lorsque l'organe d'essorage est une lèvre annulaire, la surface latérale de l'élément d'application présente en section transversale des lobes dont les sommets sont circonscrits au bord radialement intérieur de cette lèvre.

[0031] La surface latérale de l'élément d'application peut également comporter au moins un renforcement se terminant en retrait de son extrémité libre, de préférence à une distance d'au moins 1 mm.

[0032] Lorsque la surface latérale de l'élément d'application comporte plusieurs renforcements, ces derniers sont de préférence séparés par des nervures longitudinales, lesquelles présentent avantageusement en section transversale un profil arrondi convexe vers l'extérieur.

[0033] Les renforcements précités peuvent être au nombre de deux, de quatre ou de six par exemple, et sont disposés de préférence de manière à respecter sensiblement une symétrie axiale.

[0034] Lorsque l'extrémité libre de l'élément d'application est en forme de biseau, celui-ci fait alors avantageusement un angle compris entre 15 et 45° et de préférence égal à 30° avec l'axe longitudinal de l'applicateur.

[0035] De préférence, la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins deux renforcements séparés par au moins deux nervures dont les sommets se situent dans un plan contenant l'axe longitudinal de l'applicateur et passant par le bord le plus avant de l'extrémité biseautée.

[0036] Dans une réalisation particulière, l'élément d'application comporte au moins un renforcement réalisé sur une pièce rapportée, laquelle est constituée par exemple par un manchon.

[0037] En variante, c'est l'extrémité de l'élément d'application qui peut être constituée par une pièce rapportée.

[0038] La plus grande dimension transversale de l'élément d'application est de préférence comprise entre 2 et 6 mm et de préférence encore voisine de 3 mm.

[0039] On a illustré sur la figure 18 le flocage avec un mélange de fibres comportant des fibres 45 et 46 de longueurs différentes.

[0040] L'invention a encore pour objet un applicateur pour un dispositif de maquillage tel que défini plus haut.

[0041] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'un exemple de réalisation non limitatif de l'invention, et à l'examen du dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un premier exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est une vue de côté selon la flèche II de la figure 1,
- la figure 3 est une vue selon le trait de coupe III-III de la figure 2,
- la figure 4 illustre l'utilisation de l'applicateur pour le maquillage des lèvres,
- la figure 5 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un deuxième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 6 est une vue de côté selon la flèche VI de la figure 5,
- la figure 7 est une vue selon le trait de coupe VII-VII de la figure 6,
- la figure 8 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un troisième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 9 est une vue de côté selon la flèche IX de la figure 8,
- la figure 10 est une vue selon le trait de coupe X-X de la figure 9,
- la figure 11 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un quatrième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 12 est une vue de côté selon la flèche XII de la figure 11,
- la figure 13 est une vue selon le trait de coupe XIII-XIII de la figure 12,
- les figures 14 et 15 illustrent deux variantes de réalisation de l'extrémité libre de l'applicateur,
- la figure 16 est une vue schématique et partielle, en perspective, d'un applicateur conforme à un cinquième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 17 est une vue schématique représentant un dispositif de maquillage conforme à l'invention,
- la figure 18 illustre le flocage avec un mélange de fibres,
- la figure 19 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un sixième exemple de réalisation de l'invention,
- la figure 20 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un septième exemple de réalisation de l'invention, et
- la figure 21 est une vue schématique et partielle, en élévation, d'un applicateur conforme à un huitième

exemple de réalisation de l'invention.

[0042] L'applicateur 1 représenté partiellement sur les figures 1 à 4 comporte une tige 2 dont une extrémité est reliée à un élément de préhension conventionnel et non représenté.

[0043] L'autre extrémité de la tige 2 se prolonge par un élément d'application 3 dont l'extrémité libre 4 forme un biseau.

[0044] Le plan de ce biseau est incliné de 30° avec l'axe longitudinal X de la tige 2.

[0045] La surface latérale 5 de l'élément d'application 3 est cylindrique d'axe X mais non cylindrique de révolution et comporte des renforcements 6, au nombre de quatre dans l'exemple décrit.

[0046] Ces renforcements 6 sont équirépartis autour de l'axe X, s'étendent longitudinalement sur toute la longueur de la surface latérale 5, débouchent sur l'extrémité libre 4 et sont séparés par des nervures 7 dont le sommet est convexe vers l'extérieur.

[0047] Le contour de la surface latérale 5 présente en section transversale quatre lobes, le fond des renforcements 6 étant concave vers l'extérieur, comme on peut le voir sur la figure 3.

[0048] L'applicateur 1 est destiné à se loger, en l'absence d'utilisation, dans un récipient R tel que celui illustré schématiquement sur la figure 17, lequel est muni d'un organe d'essorage E constitué par une lèvre annulaire.

[0049] Le bord radialement intérieur de cette dernière est circonscrit aux sommets des nervures 7.

[0050] L'élément d'application 3 est réalisé par exemple par moulage par injection d'un matériau élastomère et il est revêtu en surface d'un flochage, lequel peut être constitué d'un mélange de fibres 45 et 46 de longueurs différentes comme illustré très schématiquement sur la figure 18.

[0051] Pour utiliser l'applicateur 1, l'utilisateur dessine par exemple le contour des lèvres au moyen du bord le plus avant de l'extrémité libre 4, de manière usuelle, puis déplace la surface latérale 5 dans une direction sensiblement perpendiculaire à l'axe X, comme illustré sur la figure 4.

[0052] Le produit contenu dans les renforcements 6, qui a échappé à l'essorage, se dépose alors sur les lèvres.

[0053] De plus, la présence des renforcements 6 a permis de réduire voire d'éliminer le phénomène de pistonnage mentionné plus haut, en évitant qu'il ne se crée une dépression dans le réservoir lors du retrait de l'applicateur.

[0054] Ainsi, la quantité de produit déposée sur l'extrémité libre 4 est relativement constante et homogène d'une application à l'autre.

[0055] On a représenté sur les figures 5 à 7 un applicateur 9 qui diffère de l'applicateur précédemment décrit par le nombre de renforcements 12 formés sur la surface latérale 10 de l'élément d'application 11.

[0056] Plus particulièrement, l'applicateur 9 comporte ici six renforcements 12 débouchant sur l'extrémité biseautée 13 et séparés par des nervures 14.

[0057] Tout comme dans l'exemple de réalisation précédent, les renforcements 12 sont répartis autour de l'axe longitudinal X avec une symétrie axiale.

[0058] L'élément d'application 11 présente, en section transversale, une forme généralement oblongue, à six lobes, les sommets des nervures 14 étant circonscrits à une courbe sensiblement elliptique dont le grand axe est contenu dans le plan incluant l'axe longitudinal X et le bord le plus avant de l'extrémité biseautée 13.

[0059] L'applicateur s'utilise comme précédemment décrit en référence à la figure 4, la présence des renforcements 12 permettant d'utiliser la surface latérale 10 pour le maquillage et d'éliminer le phénomène de pistonnage.

[0060] On a représenté sur la figure 8 un applicateur 15 qui diffère de l'applicateur décrit en référence aux figures 5 à 7 par le fait que les renforcements, ici référencés 16, ne débouchent pas sur l'extrémité libre de l'élément d'application mais se terminent en retrait de cette dernière pour ménager une portion 17 cylindrique de révolution autour de l'axe X, délimitée axialement du côté de la tige 2 par une surface plane 18 parallèle à l'extrémité biseautée 19.

[0061] L'épaisseur de cette portion cylindrique 17 est suffisamment faible pour ne pas poser de problème de pistonnage lors du retrait de l'applicateur.

[0062] La présence de la portion 17 permet d'éviter que le produit contenu dans les renforcements 16 ne s'écoule sur l'extrémité biseautée 19.

[0063] L'applicateur 20 représenté sur les figures 11 à 13 comporte sur toute la longueur de la surface latérale 21 de l'élément d'application 22 deux renforcements 23 diamétralement opposés.

[0064] L'élément d'application 22 présente en section transversale deux lobes dont les sommets sont circonscrits à une courbe sensiblement elliptique de grand axe Y contenu dans un plan médian de symétrie passant par le bord le plus avant de l'extrémité biseautée 19.

[0065] Les nervures 24 formées de chaque côté des renforcements 23 présentent en section transversale un contour sensiblement demi-elliptique qui s'infléchit à ses extrémités pour se raccorder sans ressaut avec les renforcements 23.

[0066] On notera que la largeur d'ouverture relativement grande des renforcements 23 et leur faible profondeur relative permet à la peau de gagner le fond de ceux-ci si une pression suffisante est exercée, de sorte qu'il est possible d'utiliser la totalité du produit contenu à l'intérieur des renforcements 23 pour le maquillage, ce qui procure à l'applicateur une grande autonomie.

[0067] L'extrémité biseautée de l'élément d'application peut être plane, comme cela est le cas des exemples de réalisation qui viennent d'être décrits, légèrement concave vers l'extérieur comme illustré sur la figure 14 ou dans une variante légèrement convexe vers

l'extérieur, comme illustré sur la figure 15.

[0068] L'extrémité libre de l'élément d'application pourrait encore, sans que l'on sorte du cadre de la présente invention, être conique ou tronconique ou présenter tout autre forme appropriée permettant de réaliser un maquillage précis, pour dessiner le contour des lèvres.

[0069] On a représenté sur la figure 16 un exemple de réalisation dans lequel l'élément d'application comporte une partie d'extrémité 40 en forme de pointe, se raccordant à la tige 2 de l'applicateur.

[0070] Un manchon 42 est rapporté sur la tige 2, dans le prolongement de la partie d'extrémité 40.

[0071] Ce manchon 42 comporte sur sa surface radialement extérieure, laquelle constitue la surface latérale de l'élément d'application, des renforcements 43 qui se présentent sous la forme de stries longitudinales, comme illustré sur la figure 16.

[0072] Le fait d'utiliser une pièce rapportée, à savoir le manchon 42 dans l'exemple de réalisation décrit, pour constituer la surface latérale de l'élément d'application, facilite la réalisation d'un aspect de surface particulier, du fait que cette pièce est fabriquée à part.

[0073] On peut notamment réaliser le manchon dans un matériau plus souple ou plus dur que la partie d'extrémité, selon l'effet recherché.

[0074] On a représenté sur la figure 19 un applicateur 50 dont la surface latérale présente ces annelures 52.

[0075] Les crêtes 53 séparant les annelures 52 sont de préférence arrondies comme on peut le voir sur la figure 19.

[0076] L'extrémité 51 de l'applicateur comporte deux biseaux 54 et 55.

[0077] L'élément d'application de l'applicateur 60 représenté sur la figure 20 présente une surface latérale parcourue par deux rainures hélicoïdales 62 et 63 qui s'entrecroisent.

[0078] L'extrémité 61 de l'élément d'application est en double biseau.

[0079] On a représenté sur la figure 21 un applicateur 70 dont la surface latérale de l'élément d'application est quadrillée par des lignes hélicoïdales 73 et 74 et présente des reliefs 72 en forme de pointe de diamant.

[0080] L'extrémité 71 de l'élément d'application est en forme de double biseau.

[0081] Bien entendu, on ne sort pas du cadre de la présente invention en combinant entre elles les particularités des différents modes de réalisation décrits.

Revendications

1. Dispositif pour le maquillage des lèvres comportant un réservoir contenant le produit cosmétique à appliquer, un applicateur comportant un élément d'application et un organe d'essorage au travers duquel l'élément d'application est extrait du réservoir, **caractérisé par le fait qu'au moins au moment de la**

traversée de l'organe d'essorage (E) par l'élément d'application (3 ; 11 ; 15 ; 22 ; 42), l'élément d'application et l'organe d'essorage présentent des sections différentes de telle sorte que l'organe d'essorage ne vienne pas en contact d'essorage avec la totalité de la surface latérale de l'élément d'application et qu'il subsiste du produit sur cette dernière après la traversée de l'organe d'essorage

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application est non cylindrique de révolution.

3. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'organe d'essorage est constitué par une lèvre annulaire dont le bord radialement intérieur est circulaire.

4. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application présente en section transversale un contour comportant des lobes dont les sommets sont circonscrits au bord radialement intérieur de l'organe d'essorage.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé par le fait que** l'organe d'essorage comporte un bloc de mousse.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application présente au moins un renforcement (6 ; 12 ; 16 ; 23 ; 43 ; 52 ; 62,63 ; 73, 74).

7. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par** le fait que ledit renforcement est relativement peu profond, sa profondeur n'excédant pas de préférence le quart du diamètre hors tout de l'élément d'application.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la forme générale de l'extrémité libre de l'élément d'application est obtenue par moulage de matière plastique.

9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'extrémité libre de l'élément d'application est en forme de pointe ou de biseau.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte plusieurs renforcements (6 ; 12 ; 16 ; 23 ; 43) s'étendant longitudinalement.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte un quadrillage.
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte des annelures (52).
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins un renforcement (6 ; 12 ; 23) débouchant sur son extrémité libre.
14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins un renforcement (16) se terminant en retrait de son extrémité libre, de préférence à une distance d'au moins 1mm.
15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte plusieurs renforcements séparés par des nervures longitudinales, lesquelles présentent en section transversale un profil de préférence arrondi convexe vers l'extérieur.
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins un renforcement présentant en section transversale un profil arrondi concave vers l'extérieur.
17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte plusieurs renforcements, de préférence au nombre de deux, quatre ou six; disposés de manière à respecter une symétrie axiale.
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'extrémité libre de l'élément d'application est en forme de biseau et **par le fait que** celui-ci fait de préférence un angle compris entre 15 et 45° avec l'axe longitudinal de l'applicateur.
19. Dispositif selon la revendication 18, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins deux renforcements séparés par au moins deux nervures dont les sommets se situent dans un plan contenant l'axe longitudinal l'applicateur et le bord le plus avant de l'ex-
- trémité libre de l'élément d'application.
20. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application comporte au moins un renforcement (43) réalisé sur une pièce rapportée, laquelle est de préférence constituée par un manchon (42).
21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la plus grande dimension transversale de l'élément d'application est comprise entre 2 et 6 mm, et de préférence est de l'ordre de 3 mm.
22. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application est floquée.
23. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application est floquée avec un mélange de fibres.
24. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé par le fait que** l'extrémité libre de l'élément d'application forme une pointe, la pointe pouvant être pyramidale, conique, en double biseau ou tronconique.
25. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur comporte une tige (2) d'axe longitudinal (X) dont une extrémité se prolonge par l'élément d'application (3), et **par le fait que** la surface latérale de l'élément d'application est cylindrique d'axe (X).
26. Dispositif selon la revendication 4, **caractérisé par le fait que** l'extrémité libre de l'élément d'application est en forme de biseau et **par le fait que** les sommets des lobes sont circonscrits à une courbe sensiblement elliptique de grand axe (Y) contenu dans un plan médian de symétrie passant par le bord le plus avant de l'extrémité biseautée (19).
27. Dispositif selon la revendication 9, **caractérisé par le fait que** l'extrémité libre de l'élément d'application est en forme de biseau et **par le fait que** cette extrémité est concave ou convexe vers l'extérieur.
28. Dispositif selon la revendication 23, **caractérisé par le fait que** les fibres présentent des longueurs différentes.
29. Utilisation d'un dispositif tel que défini dans l'une quelconque des revendications 1 à 28 pour le maquillage des lèvres.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Schminken der Lippen, umfassend einen Behälter, der das aufzutragende kosmetische Produkt enthält, einen ein Auftragelement umfassenden Auftrager und ein Abstreiforgan, durch welches hindurch das Auftragelement aus dem Behälter herausgezogen wird, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens zu dem Zeitpunkt, zu dem das Abstreiforgan (E) von dem Auftragelement (3; 11; 15; 22; 42) durchquert wird, das Auftragelement und das Abstreiforgan verschiedene Querschnitte besitzen, so dass das Abstreiforgan nicht mit der Gesamtheit der Seitenfläche des Auftragelements in Abstreifkontakt kommt und dass Produkt auf letzterer nachdem Durchqueren des Abstreiforgans bestehen bleibt.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements nicht rotationszylindrisch ist.
3. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Abstreiforgan aus einer ringförmigen Lippe besteht, deren radial innerer Rand kreisförmig ist.
4. Vorrichtung nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements im Querschnitt einen Umriss besitzt, der Lappen aufweist, deren Scheitel dem radial inneren Rand des Abstreiforgans umschrieben sind.
5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Abstreiforgan einen Schaumstoffblock aufweist.
6. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens eine Vertiefung (6; 12; 16; 23; 43; 52; 62, 63; 73; 74) aufweist.
7. Vorrichtung nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Vertiefung relativ wenig tief ist, wobei ihre Tiefe vorzugsweise ein Viertel des Gesamtdurchmessers des Auftragelements nicht überschreitet.
8. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die allgemeine Form des freien Endes des Auftragelements durch Formung von Kunststoff erhalten wird.
9. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das freie Ende des Auftragelements in Form einer Spitze
- oder eine Abschrägung ist.
10. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mehrere sich in Längsrichtung erstreckende Vertiefungen (6; 12; 16; 23; 43) aufweist.
11. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements ein quadratisches Liniennetz aufweist.
12. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements Wellen (52) aufweist.
13. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens eine Vertiefung (6; 12; 23) aufweist, die an seinem freien Ende ausmündet.
14. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens eine Vertiefung (16) aufweist, die bezüglich seinem freien Ende zurückversetzt endet, vorzugsweise in einem Abstand von mindestens 1 mm.
15. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mehrere Vertiefungen aufweist, die durch Längsrippen getrennt sind, die im Querschnitt ein vorzugsweise abgerundetes, nach außen konvexes Profil aufweisen.
16. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens eine Vertiefung aufweist, die im Querschnitt ein abgerundetes, nach außen konkaves Profil aufweist.
17. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mehrere Vertiefungen vorzugsweise in der Anzahl von zwei, vier oder sechs aufweist, die so angeordnet sind, dass eine axiale Symmetrie eingehalten wird.
18. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das freie Ende des Auftragelements in Form einer Abschrägung ist und dass diese vorzugsweise einen Winkel zwischen 15 und 45° mit der Längsachse des Auftragers bildet.

19. Vorrichtung nach Anspruch 18, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens zwei Vertiefungen aufweist, die durch mindestens zwei Rippen getrennt sind, deren Scheitel in einer Ebene liegen, die die Längsachse des Auftragers und den weiter vorne gelegenen Rand des freien Endes des Auftragelements enthält.
20. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mindestens eine Vertiefung (43) aufweist, die auf einem angebrachten Teil vorgesehen ist, das vorzugsweise aus einer Muffe (42) besteht.
21. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die größte Querabmessung des Auftragelements zwischen 2 und 6 mm beträgt und vorzugsweise etwa 3 mm ist.
22. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements beflockt ist.
23. Vorrichtung nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seitenfläche des Auftragelements mit einer Fasermischung beflockt ist.
24. Vorrichtung nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das freie Ende des Auftragelements eine Spitze bildet, wobei die Spitze pyramidenförmig, konisch, mit doppelter Abschrägung oder kegelstumpfförmig sein kann.
25. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Auftrager eine Stange (2) mit der Längsachse (X) aufweist, von der ein Ende durch das Auftragelement (3) verlängert wird, und dass die Seitenfläche des Auftragelements zylindrisch mit der Achse (X) ist.
26. Vorrichtung nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das freie Ende des Auftragelements in Form einer Abschrägung ist und dass die Scheitel der Lappen einer im Wesentlichen elliptischen Kurve mit der großen Achse (Y) umschrieben sind, die in einer Symmetriemittlebene enthalten ist, die durch den am weitesten vorne befindlichen Rand des abgeschrägten Endes (19) läuft.
27. Vorrichtung nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das freie Ende des Auftragelements in Form einer Abschrägung ist und dass dieses Ende nach außen konkav oder konvex ist.

28. Vorrichtung nach Anspruch 23, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Fasern verschiedene Längen aufweisen.

- 5 29. Verwendung einer Vorrichtung, wie sie in einem der Ansprüche 1 bis 28 definiert ist, für das Schminken der Lippen.

10 Claims

- 15 1. A device for making up the lips, the device comprising a container containing the cosmetic to be applied, an applicator including an applicator element, and a wiper member through which the applicator element is extracted from the container, the device being **characterized by** the fact that at least while the applicator element (3; 11; 15; 22; 42) is passing through the wiper member (E), the applicator element and the wiper member present sections that are different so that the wiper member does not come into wiping contact with all of the side surface of the applicator element, and some cosmetic remains thereon after it has passed through the wiper member.
- 25 2. A device according to claim 1, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element is not a circular cylinder.
- 30 3. A device according to claim 1, **characterized by** the fact that the wiper member is constituted by an annular lip whose radially inner edge is circular.
- 35 4. A device according to the preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element presents in cross-section an outline that includes lobes whose ridges are circumscribed by the radially inner edge of the wiper member.
- 40 5. A device according to claim 1 or 2, **characterized by** the fact that the wiper member comprises a block of foam.
- 45 6. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element has at least one depression (6; 12; 16; 23; 43; 52; 62, 63; 73, 74).
- 50 7. A device according to the preceding claim, **characterized by** the fact that said depression is relatively shallow, its depth preferably not exceeding one-fourth the outside diameter of the applicator element.
- 55 8. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the general shape of the

free end of the applicator element is obtained by molding a plastics material.

9. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the free end of the applicator element is in the form of a point or a chamfer. 5
10. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes a plurality of longitudinally-extending depressions (6; 12; 16; 23; 43). 10
11. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes a crisscross configuration. 15
12. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes ring-shaped depressions (52). 20
13. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes at least one depression (6; 12; 23) opening out to its free end. 25
14. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes at least one depression (16) terminating at a distance from its free end, the distance being preferably at least 1 mm. 30
15. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes a plurality of depressions separated by longitudinally-extending ribs, which ribs, in cross-section, present a profile that is preferably rounded and outwardly convex. 35
16. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes at least one depression presenting in cross-section a profile that is rounded and outwardly concave. 45
17. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes a plurality of depressions, preferably two, four, or six depressions, disposed in such a manner as to preserve axial symmetry. 50
18. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the free end of the applicator element is chamfered in shape, and by the fact that it preferably makes an angle lying in the range 15° to 45° with the longitudinal axis of the applicator. 55

19. A device according to claim 18, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes at least two depressions separated by at least two ribs whose ridges lie in a plane containing the longitudinal axis of the applicator and the leading edge of the free end of the applicator element.

20. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element includes at least one depression (43) made in a fitted part, which part is preferably constituted by a sleeve (42).

21. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the largest transverse dimension of the applicator element lies in the range 2 mm to 6 mm, and preferably is about 3 mm.

22. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element is flocked.

23. A device according to the preceding claim, **characterized by** the fact that the side surface of the applicator element is flocked with a mixture of fibers.

24. A device according to claim 9, **characterized by** the fact that the free end of the applicator element forms a point, the point being able to be pyramidal, conical, in double bevel or truncated.

25. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the applicator comprises a stack about a longitudinal axis (x) whose end is prolonged by the applicator element (3), and by the fact that the side surface of the applicator element is cylindrical about the axis (x).

26. A device according to claim 4, **characterized by** the fact that the free end of the applicator element is chamfered in shape and by the fact that the tops of the lobes are circumscribed with an appreciably elliptic curve of large axis (y) contained in a median plane of symmetry passing by the edge more before bevelled end (19). 40

27. A device according to claim 9, **characterized by** the fact that the free end of the applicator element is chamfered in shape and by the fact that this end is concave or convex towards outside. 45

28. a device according to claim 23, **characterized by** the fact that the fibers present different lengths.

29. The use of a device as defined in any one of claims 1 to 28 for making up the lips or the eyelids. 55

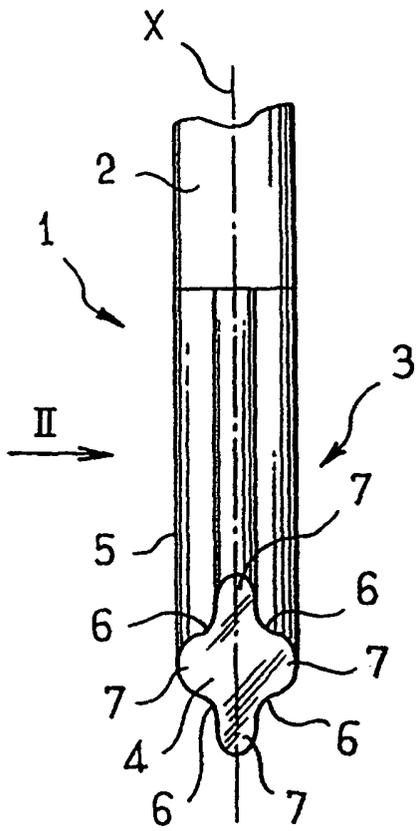


FIG. 1

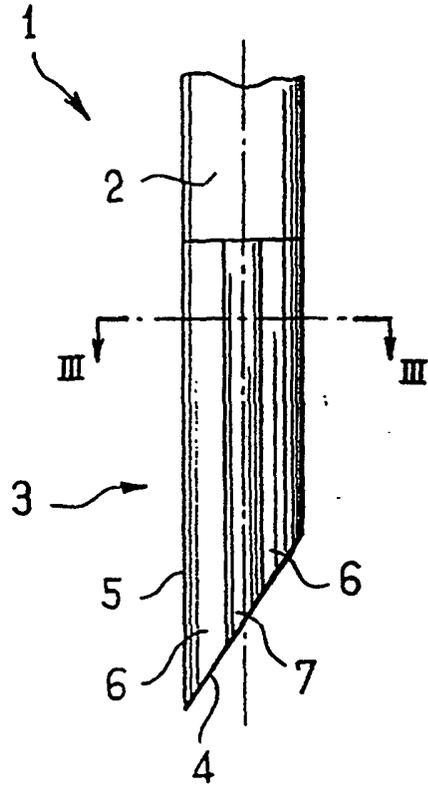


FIG. 2

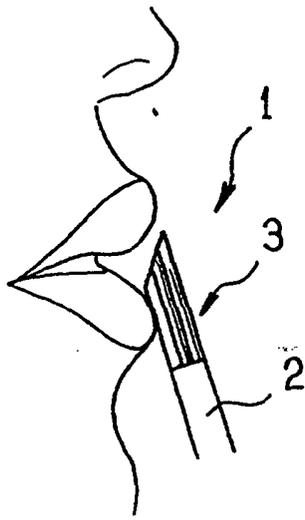


FIG. 4

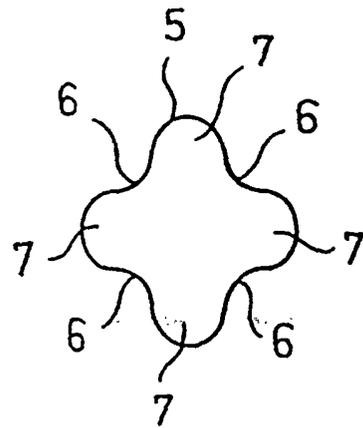


FIG. 3

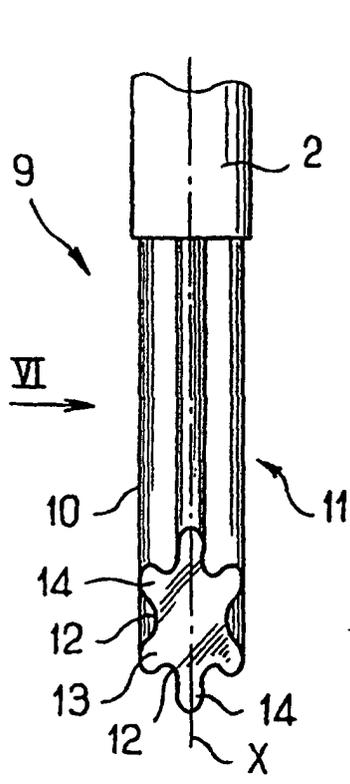


FIG. 5

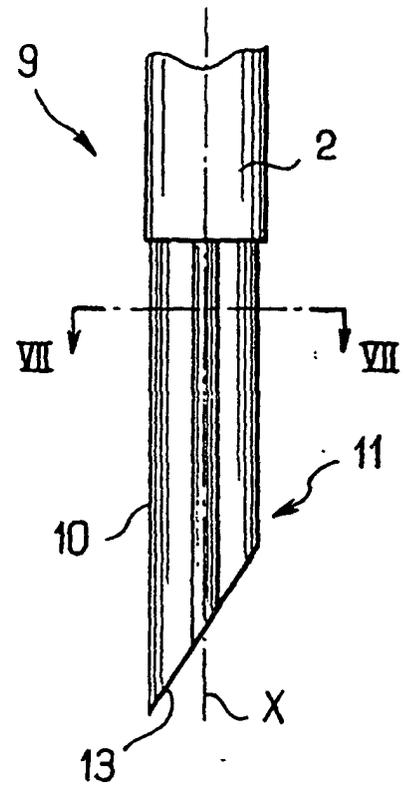


FIG. 6

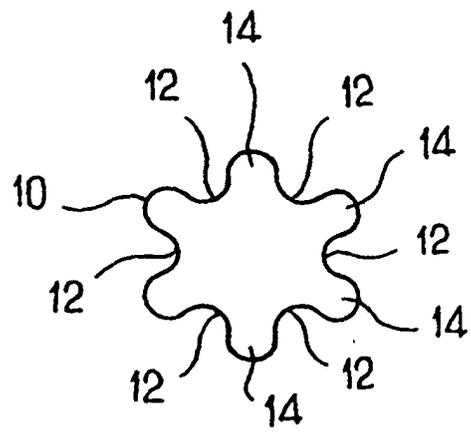


FIG. 7

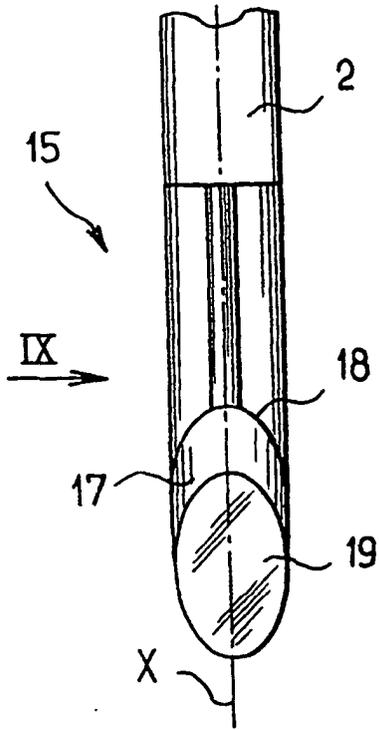


FIG. 8

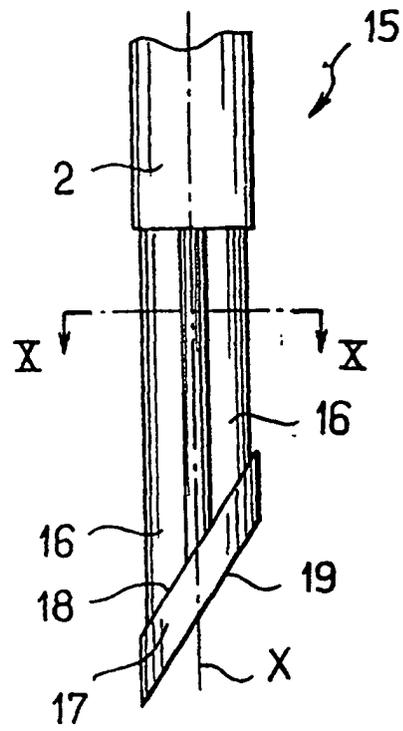


FIG. 9

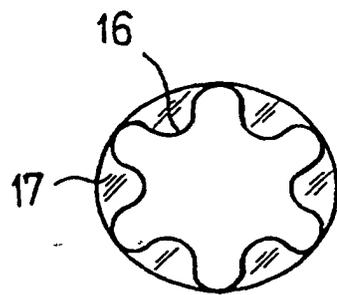


FIG. 10

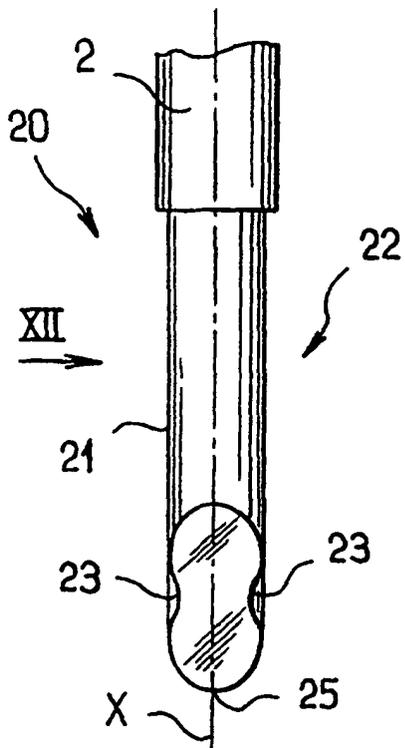


FIG. 11

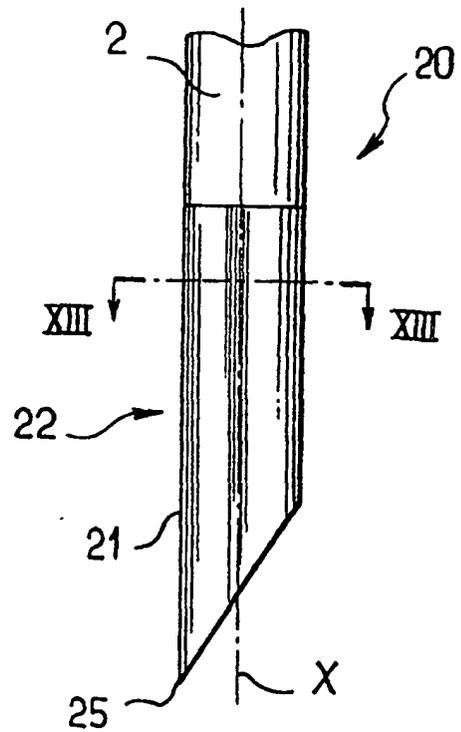


FIG. 12

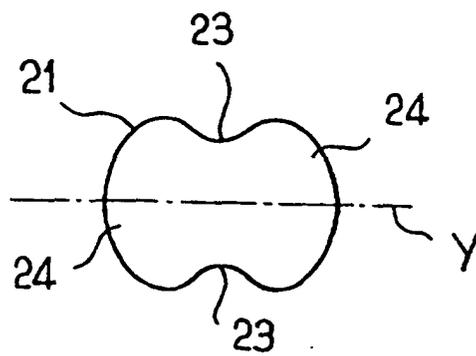


FIG. 13

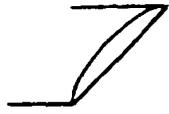


FIG. 14



FIG. 15

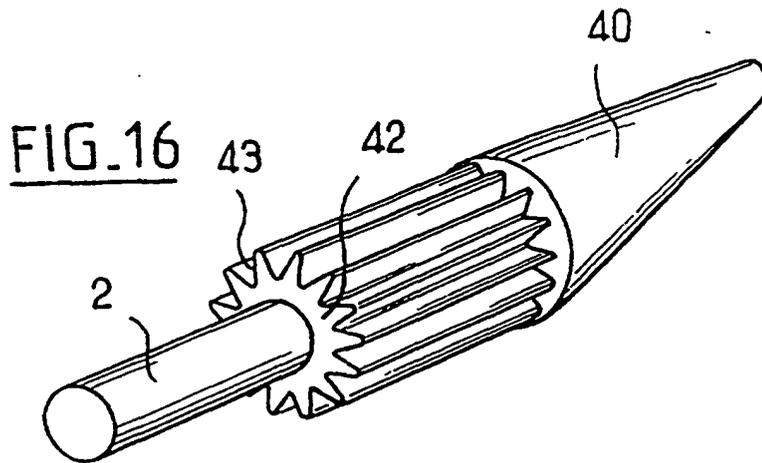


FIG. 16

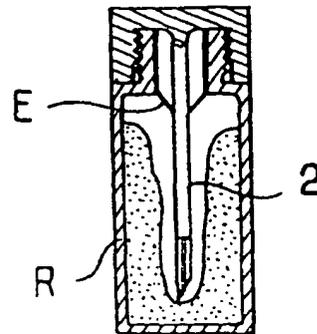


FIG. 17

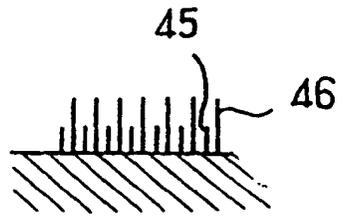


FIG. 18

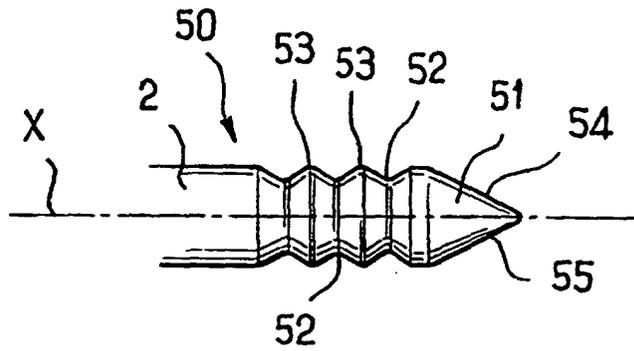


FIG. 19

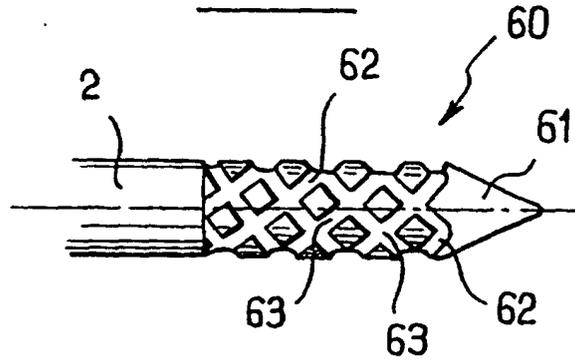


FIG. 20

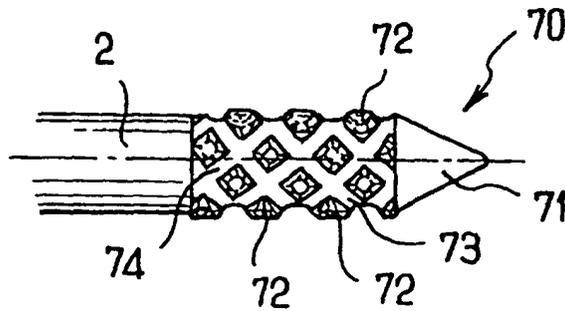


FIG. 21